



## Vote des taux

DEL16\_2023\_03\_23

En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés** : GARIDO Véronique, de COUESBOUC Régis, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, PENNANEAC'H Mélanie.

**Pouvoirs** : GARIDO Véronique donne pouvoir à GUÉGAN Christian  
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme  
LE GAL Claude donne pouvoir à JEGOUSSE Mickaël  
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent  
EVANNO Eric donne pouvoir à de KERIZOUET Isabelle  
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne  
PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Anne LE ROUX

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 25 janvier 2023,

**Vu** l'avis de la Commission Finances – Personnel Communal - Vie économique du 15 mars 2023,

- **APPROUVE** les taux d'imposition communaux 2023 ainsi qu'il suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 38.48 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 44,43 %
  - Taxe d'habitation = 12.50 %

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 24 mars 2023



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Duval", written over a horizontal line.

Laurent DUVAL